

République française

Département de la Lozère

COMMUNE DE LES HERMAUX

Séance du 09 juin 2023

Membres	Date de la convocation: 01/06/2023
En exercice : 7	L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin l'assemblée régulièrement
Présents : 6	convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Yves RODIER
Votants: 7	Présents : Yves RODIER, Pierre-Henri SEGUIN, Julien VAYSSIER, Vincent GELY, Joel REVERSAT, Jérémy SOLIGNAC
Pour: 7	Représentés: Sylvie DUBOIS par Pierre-Henri SEGUIN
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents:
	Secrétaire de séance: Pierre-Henri SEGUIN

Objet: Tarif de l'eau 2024 - 2023_DE_018

Entendu le rapport de Monsieur exposant la nécessité de fixer pour 2024 les prix de l'eau ;

Considérant qu'il est proposé d'apporter une modification au tarif de l'eau pour permettre le financement d'investissements importants à réaliser dans le cadre de la mise en conformité et le renouvellement des installations de distributions d'eau potable.

Considérant que cette augmentation a pour but de se conformer aux demandes du Département et de l'Agence de l'eau qui subventionnent les communes qui ont un prix de l'eau et de l'assainissement pour les particuliers au moins égal à 1.56 euro ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'adopter les tarifs suivants :

Prix abonnement compteur :	47.00 €
Eau : de 3 m3 à 400 m3 :	0.80 € le m3
Au-delà de 400 m3 :	0.50 le m3

DECIDE d'appliquer les tarifs des autres redevances que l'Agence Adour Garonne nous fait parvenir chaque année. Pour information en 2021, les redevances dues à l'Agence étaient de :

Taxe Adour Garonne :	0.09 € le m3
Redevance collecte :	0.25 € le m3
Redevance pollution :	0,33 € le m3

AUTORISE Monsieur à signer tous les documents concernant ce dossier.

Le Maire,
Yves RODIER



Délibération rendue exécutoire par publication à compter du

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 22/06/2023
048-214800732-20230609-2023_DE_018-DE